

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 507**30 mars 2002****SOMMAIRE**

Abeil Participations S.A., Luxembourg	24334	Equilibrage Lambert, S.à r.l., Luxembourg	24315
Almetraltrade Holding S.A.	24312	Ergo, S.à r.l., Luxembourg	24312
Altex S.A., Luxembourg	24330	Ets. Léon Steffes S.A., Alzingen	24317
Antikarat, S.à r.l., Luxembourg	24311	F.A. S.A., Luxembourg	24332
Arkansas Overseas Holding S.A., Luxembourg	24325	F.M.O. Holding S.A., Luxembourg	24290
Arno, S.à r.l., Luxembourg	24312	F.M.O. Holding S.A., Luxembourg	24290
Aspinvest S.A., Luxembourg	24332	Feva Investments S.A., Luxembourg	24333
Atelier de Précision Zenner Félix, S.à r.l., Mersch	24317	Financière de Gestions Internationales S.A., Lu- xembourg	24318
Bearbull (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24336	Finpiave International S.A., Luxembourg	24335
Bearbull (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24336	Forges S.A., Luxembourg	24333
BM Services, S.à r.l., Belvaux	24326	Frankfurter Sparkasse, Senningerberg	24321
Boucherie Krack, S.à r.l., Luxembourg	24316	G.G.H. S.A., Bertrange	24331
Burberry Luxembourg Investments, S.à r.l., Lu- xembourg	24291	G.G.H. S.A., Bertrange	24331
Burberry Luxembourg Investments, S.à r.l., Lu- xembourg	24292	G.G.H. S.A., Bertrange	24320
Cefac S.A.H., Luxembourg	24331	GD Lux S.A., Luxembourg	24320
Chapier Office, S.à r.l., Ehlinge-Mess	24317	GD Lux S.A., Luxembourg	24320
Chapier, S.à r.l., Ehlinge-Mess	24316	Heiderscheid & Cie, S.à r.l., Bridel	24325
Chemical Export Trading S.A., Luxembourg	24325	Héliaste Immobilière S.A., Luxembourg	24314
Cobasol, S.à r.l., Luxembourg	24315	Hermitage Investments S.A., Luxembourg	24335
Compagnie de Réservations, Services et Investis- sements Hôtelières S.A., Luxembourg	24329	Hovra S.A.H., Luxembourg	24305
Constructions Industrielles et Minières S.A. (CIM), Luxembourg	24311	Hyta Invest S.A., Luxembourg	24320
Constructions Industrielles et Minières S.A. (CIM), Luxembourg	24311	Iberilux S.A., Luxembourg	24313
Cotratech S.A., Luxembourg	24312	Ijoint Investments S.A., Luxembourg	24335
Cotratech S.A., Luxembourg	24312	Imac, S.à r.l., Bertrange	24317
CruX S.A., Luxembourg	24321	Immobilière Cipriani S.A., Luxembourg	24324
CruX S.A., Luxembourg	24321	Immobilière Matheysberg S.A., Bertrange	24306
Demiz Investments S.A., Luxembourg	24327	Implantal, S.à r.l.	24325
Desert S.A., Luxembourg	24323	Kosa International S.A., Luxembourg	24314
Desert S.A., Luxembourg	24323	L.K. Promotions S.A., Dippach	24311
Desert S.A., Luxembourg	24323	Lagonda S.A., Luxembourg	24327
Deval South S.A., Luxembourg	24330	Lagonda S.A., Luxembourg	24327
Dufouleur Père et Fils, S.à r.l., Luxembourg	24326	Leesch Frères S.A., Koerich/Windhof	24309
Eagle Energy Group S.A.H., Luxembourg	24335	Les Parcs du 3ième Age à Bertrange, S.à r.l., Lu- xembourg	24329
Eagle Energy Group S.A.H., Luxembourg	24335	Lignopar, S.à r.l., Wasserbillig	24322
		Lignopar, S.à r.l., Wasserbillig	24323
		LS Intertank Luxembourg, S.à r.l., Sandweiler	24311
		Luisa Spagnoli International S.A., Luxembourg	24314
		Lux-F.M. S.A., Luxembourg	24313

Marie Etoile Holding S.A., Luxembourg	24324	RTL 7 S.A. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	24309
Marie Etoile Holding S.A., Luxembourg	24324	RTL 7 S.A. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	24309
Maril S.A., Luxembourg	24328	RTL 7 S.A. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	24310
Marni International S.A., Luxembourg	24328	RTL 7 S.A., Luxembourg	24306
Meridian AG en Comm. et Design, S.à r.l., Luxembourg	24316	RTL 7 S.A., Luxembourg	24307
Montage International S.A.H., Luxembourg	24319	RTL 7 S.A., Luxembourg	24308
Montesa S.A., Bertrange	24306	S.I. Kronos S.A., Luxembourg	24333
MR/PR Finance S.A., Esch-sur-Alzette	24316	S.P. Transports, S.à r.l., Soleuvre	24292
Newday International Trading S.A., Sandweiler	24318	Samor S.A., Luxembourg	24326
Nouvelle Gazeautherne, S.à r.l., Bertrange	24317	Samorfin S.A., Luxembourg	24326
Olicontrol International S.A., Luxembourg	24334	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	24319
Paper Stock International S.A., Luxembourg	24334	Spanimmo S.A.H., Luxembourg	24319
Permal Long Funds, Luxembourg	24318	T.T.D.A. S.A.H., Luxembourg	24324
ProLogis Netherlands XX, S.à r.l., Luxembourg	24314	Tennis Bridel-Koplescht, A.s.b.l., Kopstal	24330
Publichic & Promochoc, S.à r.l., Luxembourg	24315	TLK Holding S.A., Luxembourg	24293
Rentaco Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	24329	TV Vertical S.A., Luxembourg	24327
Rentaco-Grundstücksentwicklungs G.m.b.H., Luxembourg	24330	Usantar S.A., Luxembourg	24313
Rest. Pizz. Le Barone, S.à r.l., Luxembourg	24316	Vega Participations S.A., Luxembourg	24332
Restaurant Il Caminetto, S.à r.l., Bertrange	24318	Vermeren S.A.H., Luxembourg	24319
Resto Services S.A., Luxembourg	24315	Virgin Lion S.A., Luxembourg	24315
Rewind Finance S.A., Luxembourg	24328	Wisdom S.A., Luxembourg	24328
Rewind Finance S.A., Luxembourg	24329	Woodcock S.A., Luxembourg	24326

F.M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.771.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2000

Ratification de la cooptation de M. Jean-Marie Poos comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Rachel Backes, démissionnaire.

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.986,69 puis augmentation par prélèvement sur le résultat reporté, pour porter le capital à EUR 31.250,-, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,-, représenté par 100.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une de valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Pour la société
F.M.O. HOLDING S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82907/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

F.M.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.771.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
F.M.O. HOLDING S.A.
 Signature

(82921/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 9.660.000,-.**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.782.

In the year two thousand one, on the fifteenth day of the month of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue,

hereby represented by one of its managers Mr Eric Isaac, company director, residing in Luxembourg.
who appoints Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium as secretary of the meeting.

I. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of March 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 617, on August 30, 2000, and entered in the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 75.783.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify the current financial year of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to modify the Company's current (i.e. fourth) financial year which will, by variation of the Company's articles of incorporation, finish on November 15, 2001. The fifth financial year of the Company will, as a consequence thereof, start on November 16, 2001 and finish on March 31, 2002.

Second resolution

The single shareholder resolves that, save for the current (i.e. fourth) financial year, no amendment will be made to the normal duration of the financial year of the Company going from the first day of April to the thirty-first day of March of each year.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quinze novembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GUS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée suivant le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue,

représentée aux fins des présentes par l'un de ses gérants, M. Eric Isaac, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en tant que secrétaire de l'assemblée.

I. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 617 du 30 août 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B75.783.

II. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

Modification de l'année sociale de la Société qui est en cours.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale en cours de la Société (c'est-à-dire la quatrième année sociale), par exception aux dispositions des statuts, de sorte que l'année sociale en cours se terminera le 15 novembre 2001.

En conséquence la cinquième année sociale commencera le 16 novembre 2001 et se terminera le trente et un mars 2002.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, à l'exception de l'année sociale en cours (c'est à dire la quatrième année sociale), de ne pas modifier l'année sociale de la Société qui commencera le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente mille francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus de notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 132S, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

J. Elvinger.

(82454/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

BURBERRY LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.534.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.782.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

(82455/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

S.P. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 210, route de Differdange.

R. C. Luxembourg B 73.741.

—

L'an deux mille un, le quinze novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Patricia Scheer, ouvrière, demeurant à L-4438 Soleuvre, 210, route de Differdange,

unique associée (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée S.P. TRANSPORTS, S.à r.l., avec siège à L-4438 Soleuvre, 210, route de Differdange, (RC No B 73.741), constituée suivant acte notarié du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C N° 243 du 31 mars 2000.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Suite à la prédite cession de parts, Madame Patricia Scheer est devenue l'unique associée de ladite société qui est devenue unipersonnelle.

2. Est nommée gérante unique:

Madame Patricia Scheer, préqualifiée, laquelle peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Scheer, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2001, vol. 872, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 17 décembre 2001

G. d'Huart.

(82478/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

TLK HOLDING, Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twelfth of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Nebojsa Saranovic, businessman, residing at Serdar Jola 18A, Belgrade, Yugoslavia, here represented by Ms Cristina Fileno, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Belgrade, on December 6, 2001.

2) STANZA SERVICES LIMITED, a company having its registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Ms Cristina Fileno, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 11, 2001.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their mandatory have decided to form amongst themselves a limited holding company (société anonyme holding) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Chapter I

Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a limited holding company (société anonyme holding) called TLK HOLDING («the Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may, by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2 The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects.

3.1 The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

3.2 The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

3.3 The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

3.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

3.5 The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6 In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the amended law of July 31st, 1929, concerning holding companies.

Art. 4. Duration. Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR), divided into twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares with a par value of one point twenty-five (1.25) euros (EUR) each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of one hundred thousand (100,000.-) euros (EUR), divided into eighty thousand (80,000) shares with a par value of one point twenty-five (1.25) euros (EUR) each.

Art. 6. Changes in Share Capital.

6.1 The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of December

12, 2001 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authorization may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2 The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorized to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorized or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares.

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer.

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some

other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of this title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company shall make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II

Administration and Supervision

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the second Monday in the month of June each year at 10.00 a.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting, or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders,
 ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate, and
 iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending the articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III

Board of Directors and Commissaire

Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board Chairman and Vice-Chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, teletyped message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or teletyped message.

Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Directors' Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction, such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire.

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV**Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

Art. 22. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on the 1st of January and end on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements.

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of Accounts.

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of Profits.

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividend distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915, as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim Dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V**Dissolution and Liquidation**

Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI**General**

Art. 28. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10th August 1915 on commercial companies and the Law of 31 July 1929 on holding companies, both as amended, shall apply.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.
- 2) The first annual general meeting shall be held 2003.

Subscription and payment

The Appearers have subscribed the shares as follows:

1) Mr Nebojsa Saranovic, prenamed, twenty-four thousand seven hundred and ninety shares	24,790
2) STANZA SERVICES LIMITED, prenamed, ten shares	10
Total: twenty-four thousand and eight hundred shares	24,800

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes, the share capital is valued at one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one hundred and twenty thousand (120,000.-) Luxembourg francs.

Constitutive meeting

Here and now, the Appearers, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Commissaires at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Nebojsa Saranovic, businessman, residing at Serdar Jola 18A, Belgrade, Yugoslavia,
 - b) Mr Anatoly Shteynberg, businessman, residing at Zalockoja 8, Baikalsk, Irkutsk, Russian Federation, and
 - c) SOLON DIRECTOR LIMITED, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, West-bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 3) The following has been appointed auditor:
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., a company having its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Commissaire shall expire after the annual general meeting of 2003.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the Undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nebojsa Saranovic, homme d'affaires, demeurant à Serdar Jola 18A, Belgrade, Yougoslavie, ici représenté par Mademoiselle Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Belgrade, le 6 décembre 2001.

2) STANZA SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mademoiselle Cristina Fileno, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont décidé de créer entre eux une société anonyme holding conformément aux statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er}

Statut et Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de TLK HOLDING («la Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (telle que définie à l'article 11).

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.2 La Société peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autrement.

3.3 La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

3.4 La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

3.5 La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6 En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq (1,25) euro (EUR) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille (100.000,-) euros (EUR), représenté par quatre-vingt mille (80.000) d'actions d'une valeur nominale d'un virgule vingt-cinq (1,25) euro (EUR) chacune.

Art. 6. Modifications du Capital Social.

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 décembre 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La Société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la Société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la

délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

Art. 8. Transfert.

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

(a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré ou
 (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère ou
 (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II

Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).

9.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la Société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné

par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé),
- ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actifs faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III

Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, mais ils sont rééligibles.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix.

Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 18. Intérêts des Administrateurs.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction, cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle matière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3, aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages

i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes.

20.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Art. 21. Rémunération des Administrateurs et Commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV

Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Situation Financière.

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes.

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fausse ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V

Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI

Généralités

Art. 28. Dispositions Légales. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Nebojsa Saranovic, préqualifié, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix actions	24.790
2) STANZA SERVICES LIMITED, préqualifiée, dix actions	10

Total: vingt-quatre mille huit cents actions 24.800

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement la somme de cent vingt mille (120.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Nebojsa Saranovic, homme d'affaires, demeurant à Serdar Jola 18A, Belgrade, Yougoslavie,
 - b) Monsieur Anatoly Shteynberg, homme d'affaires, demeurant à Zalockoja 8, Baikalsk, Irkutsk, Fédération Russe, et
 - c) SOLON DIRECTOR LIMITED, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., une société avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 132S, fol. 85, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(82876/230/813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

HOVRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.485.

Les statuts coordonnés du 19 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HOVRA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82682/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.137.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 31 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur	Max Leesch, Koerich,	Employé privé, Président
- Monsieur	Jeff Leesch, Blaschette,	Employé privé, Administrateur
- Madame	Doris Leesch, Luxembourg,	Employée privée, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82647/539/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IMMOBILIERE MATHEYSBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 54.864.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur	Max Leesch, Koerich,	Employé privé, Administrateur-Délégué
- Monsieur	Jeff Leesch, Blaschette,	Employé privé, Administrateur
- Madame	Doris Leesch, Luxembourg,	Employée privée, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82648/539/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 45.640.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue au siège social le 19 avril 1999

Il résulte des décisions à l'unanimité de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de RTL 7 S.A., tenue au siège de la société le 19 avril 1999 que:

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
 2. L'Assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998, s'élevant à LUF 96.316.208,- (quatre-vingt seize millions trois cent seize mille deux cent huit francs luxembourgeois). En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société.
 3. L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
 4. L'Assemblée décide de donner décharge au Réviseur d'entreprises statutaire, KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
 5. L'Assemblée décide de proroger le mandat des administrateurs et du Réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, société civile avec siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période supplémentaire d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 1999.
 6. L'Assemblée décide de confirmer la nomination par le Conseil d'administration, de Monsieur Paul H. Lorenz comme nouveau Chief Executive Officer et de Madame Anna Lagodzinska comme nouveau Chief Financial Officer.
- Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82668/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 45.640.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration des 6, 16 et 19 avril 1999

Il résulte des décisions successives par vote circulaire du Conseil d'administration de RTL 7 S.A. que:

1. Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Pascal Farcouli, président,
Monsieur Rémy Sautter,
Monsieur Alexander Trauttmansdorff-Weinsberg
Monsieur Blair M. Westlake.

2. Monsieur Paul H. Lorenz détient les pouvoirs de signature spécifiques suivants:

- Pouvoir de signer au nom et pour compte de RTL 7 S.A. et Cie S.E.C.S. le «Loan Agreement» entre RTL 7 S.A. et RTL 7 S.A. et Cie S.E.C.S.

- Pouvoir d'enjoindre à RTL Sp.z.o.o. de signer par mandataire autorisé le «Loan Agreement» entre RTL 7 Sp.z.o.o. et RTL 7 S.A.

- Pouvoir d'enjoindre à RTL Sp.z.o.o. de transférer les fonds relatifs à ce «Loan Agreement».

3. Madame Anna Lagodzinska détient les pouvoirs de signature spécifiques suivantes:

- Pouvoir de signer au nom et pour compte de RTL 7 S.A. le «Loan Agreement» entre RTL 7 Sp.z.o.o. et RTL 7 S.A. daté du 16 avril 1999 et le «Loan Agreement» entre RTL 7 S.A. et RTL 7 S.A. et Cie S.E.C.S.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82669/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 45.640.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue au siège social le 6 mars 2000

Il résulte des décisions à l'unanimité de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de RTL 7 S.A., tenue au siège de la société le 6 mars 2000 que:

1. L'Assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.

2. L'Assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999, s'élevant à LUF 133.123.668,-

3. En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société.

4. L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

5. L'Assemblée décide de donner décharge au Réviseur d'entreprises statutaire, KPMG AUDIT LUXEMBOURG pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

6. L'assemblée décide de proroger le mandat du Réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, société civile avec siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période supplémentaire d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes sociaux de la société arrêtés au 31 décembre 2000.

7. L'Assemblée décide de ratifier les nominations d'administrateurs décidées par le Conseil d'administration le 31 janvier 2000, notamment Messieurs Jean-Charles de Keyser et Dirk Gerkens, ainsi que la CLT-UFA S.A. pour un mandat venant à expiration à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82670/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 45.640.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue à Luxembourg le 11 juin 2001

Le 11 juin 2001 à 15.30 hrs, Messieurs les actionnaires de la société anonyme RTL 7 S.A. se sont réunis en Assemblée générale annuelle au siège de la société.

Monsieur Jean-Charles de Keyser, élu Président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Philippe Boever et Mme Lily Frantzen est élu scrutateur.

Monsieur le Président constate:

- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés avant l'ouverture de la séance. La liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres de bureau de la présente assemblée, resteront annexées aux présentes.
- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises.
4. Décision quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

- Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués, qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour et être aptes à tenir la présente Assemblée.

- Que la présente Assemblée générale est, par conséquent, régulièrement constituée de façon à pouvoir délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2000 soumise par le Conseil d'administration et après délibération, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions ci-après:

Première résolution

L'Assemblée générale donne acte des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 tels qu'ils sont soumis.

Troisième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice, soit une perte nette de LUF 9.099.340,-.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne, pour l'exercice social écoulé, décharge de leur gestion à chacun des administrateurs et de l'exercice de son mandat au Réviseur d'entreprises.

Cinquième résolution

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de continuer les activités de la société, malgré la perte de plus de 75 % de son capital initial.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de proroger le mandat des Réviseurs d'entreprises, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, pour la durée de 1 an, se terminant à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le souhait.

J.C. de Keyser / J.P. Boever / L. Frantzen

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82671/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Koerich/Windhof.

R. C. Luxembourg B 35.557.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur	Paul Leesch Degersheim/Suisse	Commerçant, Président
- Monsieur	Max Leesch, Koerich,	Employé privé, Administrateur
- Monsieur	Jeff Leesch, Blaschette,	Employé privé, Administrateur
- Monsieur	Eloi Krier, Bertrange,	Employé privé, Administrateur

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82649/539/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A. ET CIE S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.688.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires,
tenue au siège social le 19 avril 1999*

Il résulte des décisions à l'unanimité de l'assemblée générale annuelle des associés de RTL 7 S.A. et CIE S.E.C.S., tenue au siège de la société le 19 avril 1999 que:

1. L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
2. L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 497.222.535,- (quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent vingt-deux mille cinq cent trente cinq francs luxembourgeois). Cette perte sera reportée à nouveau.
3. L'assemblée décide d'accorder décharge au gérant commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
4. L'assemblée décide d'accorder décharge au réviseur statutaire KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1998.
5. L'assemblée décide de proroger le mandat de KPMG AUDIT, Société Civile avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels sociaux de la société arrêtés au 31 décembre 1999.
6. L'assemblée prend acte de la confirmation de l'assemblée générale annuelle du gérant commandité de la nomination de Monsieur Paul H. Lorenz comme nouveau chief executive officer et de Madame Anna Lagodzinska comme nouveau chief financial officer.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

*Signature**Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82665/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A. ET CIE S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.688.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires,
tenue au siège social le 6 mars 2000*

Il résulte des décisions à l'unanimité de l'assemblée générale annuelle des associés de RTL 7 S.A. et CIE S.E.C.S., tenue au siège de la société le 6 mars 2000 que:

1. L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999.
2. L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 58.172.584,-.

3. L'assemblée décide d'accorder décharge au gérant commandité pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

4. L'assemblée décide d'accorder décharge au réviseur statutaire KPMG AUDIT, Luxembourg, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82666/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RTL 7 S.A. ET CIE S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.688.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 11 juin 2001*

La séance est ouverte à 16.00 heures au siège de la société.

Bureau

Président: Monsieur Jean-Charles de Keyser.

Secrétaire: Monsieur Jean-Philippe Boever.

Scrutateur: Madame Lily Frantzen.

Exposé du président

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 364.675 parts sociales sur un total de mille 364.675 parts sociales sont présentes ou valablement représentées.

2. Que tous les associés étant présents et/ou représentés, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Rapport du gérant commandité et du réviseur d'entreprises.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation du résultat.

3. Décharge au gérant commandité et au réviseur d'entreprises.

4. Nomination statutaire.

5. Divers.

Monsieur le président donne lecture des rapports du gérant commandité et du réviseur d'entreprises.

Il soumet ensuite à l'assemblée pour examen et approbation les comptes annuels et la proposition d'affectation du résultat au 31 décembre 2000.

Il demande à l'assemblée d'accorder décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Tous les faits exposés par Monsieur le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000 soit le montant de LUF 490.222.626,-.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge au gérant commandité et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de proroger le mandat des réviseurs d'entreprises, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, pour la durée de 1 an, se terminant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le souhait.

J-C. de Keyser / J-P. Boever / L. Frantzen

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 62, case 6.– Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82667/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LS INTERTANK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 31.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82659/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

L.K. PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82660/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ANTI-KARAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 71.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82661/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A. (CIM), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2001

Madame Rachel Backes et Monsieur Jean Bintner sont réélus administrateurs pour une nouvelle période d'un an.

Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période d'un an.

Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour la société

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A. (C.I.M.)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82903/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A. (CIM), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.535.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A. (C.I.M.)

Signature

(82912/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

ERGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.287.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82662/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

COTRATECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 73.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour COTRATECH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82686/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

COTRATECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 73.306.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour COTRATECH S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82687/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ARNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 20.588.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82663/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ALMETALTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.159.

—
EXTRAIT

La société SOLUFI S.A., ayant son siège social 13, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, a dénoncé, par lettre datée du 6 décembre 2001, le siège social de la société ALMETALTRADE HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Ladite société est actuellement sans siège social connu au Luxembourg.

Monsieur Lex Benoy, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, a donné sa démission du poste de commissaire aux comptes d'ALMETALTRADE HOLDING S.A. par lettre datée du 25 juin 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82731/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LUX-F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 76.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(82664/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IBERILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 56.335.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 2 mai 2001

Le 2 mai 2001, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société IBERILUX S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thiry Paul.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Pons René.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Moutschen Eugène.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. A pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 13.100.000,- LUF à 324.740,52 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

3. Adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois cent vingt-quatre mille sept cent quarante euros et cinquante-deux cents (324.740,52) Euros représenté par mille (1.310) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. La présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 13.100.000,- LUF à 324.740,52 Euros, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité la suppression de la mention de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trois cent vingt-quatre mille sept cent quarante euros et cinquante-deux cents (324.740,52) Euros représenté par mille (1.310) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82673/514/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

USANTAR S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 50.000,- entièrement libéré.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 27.284.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

(82706/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.547.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2001

Le siège social de la société est transféré au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

LUISA SPAGNOLI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82677/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

—
Les statuts coordonnés du 19 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 8, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HELIASTE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(82683/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ProLogis NETHERLANDS XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.199.

—
Pursuant to a share purchase agreement dated December 5, 2001 one thousand shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis, S.à r.l. have been transferred to ProLogis NETHERLANDS XXXI, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

December 12, 2001.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82684/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

KOSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.672.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	110.719,87 CHF
- Bénéfice de l'exercice	242.162,65 CHF
- /. Distribution de dividende	- 280.000,00 CHF
- Report à nouveau	72.882,52 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82737/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 29.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour EQUILIBRAGE LAMBERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82685/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

PUBLICHIC & PROMOCHOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 34, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 22.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour PUBLICHIC & PROMOCHOC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82688/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

VIRGIN LION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour VIRGIN LION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82689/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RESTO SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour RESTO SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82690/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour COBASOL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82691/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

BOUCHERIE KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 50.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour BOUCHERIE KRACK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82692/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MERIDIAN AG EN COMM. ET DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour MERIDIAN AG EN COMM. ET DESIGN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82693/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

REST. PIZZ. LE BARONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour REST. PIZZ. LA BARONE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82694/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MR/PR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 79.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour MR/PR FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82695/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CHAPIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-Mess, 1, am Brill.
R. C. Luxembourg B 19.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour CHAPIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82696/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CHAPIER OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge-Mess, 1, am Brill.
R. C. Luxembourg B 19.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour CHAPIER OFFICE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82697/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

NOUVELLE GAZEATHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 106, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 35.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour NOUVELLE GAZEATHERME, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82698/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ETS. LEON STEFFES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour ETS. LEON STEFFES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82699/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82700/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IMAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 5.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour IMAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82701/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 36.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82702/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour RESTAURANT IL CAMINETTO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(82703/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

PERMAL LONG FUNDS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.009.

Le bilan au 31 décembre 2000 de SCUDDER GLOBAL OPPORTUNITIES FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 66, case 6, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 mai 2001, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Edmond de La Haye Jouselin

William Waters

Isaac Souede

Christophe Gruninger.

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(82710/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 35.860.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES

Société Anonyme

Signature

Administrateur

(82711/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour SPANIMMO

Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(82719/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

SPANIMMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

L'assemblée générale statutaire du 11 novembre 1999 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Cette même assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Pour SPANIMMO

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82720/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

VERMEREN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.776.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour VERMEREN S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(82712/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 août 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour MONTAGE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(82715/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.495.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

GD LUX S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(82721/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

GD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.495.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giorgio Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), président;
Marco Casiraghi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Pierluigi Notari, dirigeant d'entreprises, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Mmes Isabella Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur;
Simonetta Seragnoli, administrateur de sociétés, demeurant à Bologne (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GD LUX S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82722/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.905.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 22 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van de Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 309.866,90 représenté par 12.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82759/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CRUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.659.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(82729/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CRUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.659.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF;

- d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social de 13,31 euros pour le porter de 30.986,69 euros à 31.000,- euros par incorporation d'une partie des résultats reportés de 124.709,- LUF équivalent à 3.091,46 euros;

- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social;

- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82730/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

FRANKFURTER SPARKASSE, Niederlassung Luxemburg.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 556, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKFURTER SPARKASSE

Niederlassung Luxemburg

Signatures

(82724/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LIGNOPAR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 60.677.

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Brix Morbach, Holzkaufmann, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Gartenstrasse 29, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIGNOPAR, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 677 vom 3. Dezember 1997, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 60.677.

Der Komparent, handelnd wie eingangs, setzte dem Notar nachfolgendes auseinander:

Auf Grund einer Anteilabtretung unter Privatschrift, datiert in Wasserbillig am 8. August 2001, hat die Anteilhaberin Dame Ursula Kittler alle ihre Anteile an den Komparenten Herr Brix Morbach, übertragen, welcher dadurch alleiniger Anteilhaber aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIGNOPAR, S.à r.l., wurde.

Das Original des besagten Anteilabtretungsprotokolles, bleibt nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Als dann erklärt der Komparent Brix Morbach, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die besagte Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Infolge der vorhergehenden Anteilabtretung beschliesst der alleinige Anteilhaber Brix Morbach, Artikel fünf der Statuten Absatz 1 abzuändern und Absatz 2 zu streichen wie folgt:

«**Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) alle dem alleinigen Anteilhaber Herr Brix Morbach, Holzkaufmann, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Gartenstrasse 29, zugeteilt.

(Absatz 2: gestrichen).*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und Honorare und jedwede Auslagen die auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 23.000,- LUF,

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Ihre Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Morbach, P. Decker,

Folgt Abschrift der Anteilabtretung unter Privatschrift:

LIGNOPAR, S.à r.l.,

L-6630 Wasserbillig, 86, Grand'Rue

RCS Luxemburg B 60.677

Im Jahre zweitausendeins, den 8. August 2001.

Versammelten sich die Anteilhaber welche das gesamte Kapital vertreten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIGNOPAR, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand'Rue, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 60.677, nämlich:

- Dame Ursula Kittler, Kauffrau, wohnhaft in D-22589 Hamburg 55, Düpenautal 12B.

- Herr Brix Morbach, Holzkaufmann, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Gartenstrasse 29.

Die Anteilhaber, welche sich als rechtsgültig einberufen erklären, haben einstimmig folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Die vorbenannte Anteilhaberin Ursula Kittler tritt alle ihre Anteile, nämlich zweihundertfünfzig (250) ab an den Anteilhaber Herr Brix Morbach, vorbenannt, welcher hier anwesend dies annimmt und somit alleiniger Anteilhaber aller Anteile wird.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum 8. August 2001.

Der Zessionar hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihm abgetretenen Anteile.

Er tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Herr Brix Morbach, vorbenannt, erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Preis

Die Anteilabtretungen fanden statt zu dem unter Parteien vereinbarten Preis von zweihundert fünfzig tausend Franken (250.000,-LUF) den die Zedentin erklärt soeben von dem Zedenten erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Also beschlossen in Wasserbillig, am 8. August 2001.

Gezeichnet: U. Kittler, B. Morbach.

Ne varietur:

Gezeichnet: B. Morbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 132S, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (gezeichnet): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 19. Dezember 2001.

P. Decker.

(83015/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

LIGNOPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(83016/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

DESERT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

C. Dermine

Liquidateur

(82735/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

DESERT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

C. Dermine

Liquidateur

(82736/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

DESERT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

C. Dermine

Liquidateur

(82734/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

T.T.D.A. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.454.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour T.T.D.A. S.A.
Société Anonyme Holding
Signature
Administrateur

(82716/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IMMOBILIERE CIPRIANI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.524.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

(82717/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MARIE ETOILE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 602.597,97 USD
- Perte de l'exercice	- 17.477,00 USD
- Report à nouveau	- 620.074,97 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82739/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MARIE ETOILE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 620.074,97 USD
- Perte de l'exercice	- 217.737,15 USD
- Report à nouveau	- 837.812,12 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82738/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ARKANSAS OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.913.

Constituée le 6 février 1990 par-devant le notaire Maître Francis Kessler de résidence à Esch-sur-Alzette.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2001**Composition du conseil d'administration*

Monsieur Jean-Marie Boden, demeurant à Luxembourg

Monsieur Hans-Martin Kuske, demeurant à Luxembourg

Monsieur François Thill, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

La société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats ci-dessus ont été accordés pour une période consécutive de six années se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82725/510/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IMPLANTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg 56.821.

Par la présente IMPLANTAL, S.à r.l. est dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82726/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HEIDERSCHIED & CIE, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 29, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 24.145.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(82727/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CHEMICAL EXPORT TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 4.530,74 EUR
- Bénéfice de l'exercice.	12.294,40 EUR
- ./.. Affectation à la réserve légale.	- 400,00 EUR
- Report à nouveau	7.363,66 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82743/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

DUFOULEUR PERE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.052.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(82728/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

SAMORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.252.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

(82732/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

SAMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

(82733/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

WOODCOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.643,44 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82740/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

BM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Belvaux.
R. C. Luxembourg B 62.317.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2001, vol. 321, fol. 97, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2001.

V. Bernard-Pozzacchio.

(82747/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LAGONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.988.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(82753/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LAGONDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.988.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(82752/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

TV VERTICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	60.221,61 EUR
- Bénéfice de l'exercice.	34.042,73 EUR
- Report à nouveau	94.264,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82741/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

DEMIZ INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.721.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonctions pour l'exercice au 31 décembre 2000.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Frie Van de Wouw, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2001.

Les mandats de

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 123.946,76 représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82760/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

REWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 8.096,01 EUR
- Perte de l'exercice	- 6.956,54 EUR
- Report à nouveau	- 15.052,55 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82742/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MARNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 7.707,00 EUR
- Bénéfice de l'exercice 2000	204.552,51 EUR
- ./ Affaffectation à la réserve légale	- 10.000,00 EUR
- Report à nouveau	186.845,51 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82744/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

MARIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	- 19.284,82 EUR
------------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82745/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

WISDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 72.480.

EXTRAIT

Madame Laurence Leleu ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Serge Tabery nommé en remplacement de Madame Leleu ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Leleu seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82777/806/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

REWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 8.096,01 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(82746/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

RENTACO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 33.824.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(82751/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

LES PARCS DU 3IEME AGE A BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 33.822.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(82754/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

**COMPAGNIE DE RESERVATIONS, SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.393.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 123 du 22 mars 1993.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 juin 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 482 du 15 octobre 1993.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 septembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix:

- 1) de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action des dix mille (10.000) actions existantes et de remplacer les dix mille (10.000) actions existantes par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- 2) d'adapter l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-trois euros (EUR 247.893,53), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.»

Luxembourg, le 13 septembre 2001.

Pour la société COMPAGNIE DE RESERVATIONS SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82882/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

RENTACO-GRUNDSTÜCKSENTWICKLUNGS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.907.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(82755/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

TENNIS BRIDEL-KOPLESCHT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Kopstal.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bridel en date du 29 novembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que les membres du comité pour la période 2001/2002 du TENNIS BRIDEL-KOPLESCHT sont les suivants:

Président: Lex Benoy, demeurant à Luxembourg
Vice-Présidente: Carine Lanners-Fonck, demeurant à Bridel
Secrétaire: Viviane Hoffman, demeurant à Luxembourg
Trésorier: Peter Adams, demeurant à Bettange-Mess
Membres: Tom Hansen, demeurant à Kehlen
Francis Wattiau, demeurant à Bridel.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour le TENNIS BRIDEL-KOPLESCHT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82756/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ALTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(82770/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

DEVAL SOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 43.813.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van de Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82761/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commerciale «La Belle Etoile».
R. C. Luxembourg B 55.446.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour G.G.H. S.A.

Signature

Mandataire

(82767/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commerciale «La Belle Etoile».
R. C. Luxembourg B 55.446.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 569, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour G.G.H. S.A.

Signature

Mandataire

(82768/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commerciale «La Belle Etoile».
R. C. Luxembourg B 55.446.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2001

Monsieur Jacques Hayez, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 166, Avenue du Prince d'Orange, est réélu administrateur-délégué pour un nouveau mandat de six ans.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour un mandat de six ans:

- Madame Martine, Petronella, Francine Geilenkirchen, Responsable des ressources humaines, demeurant à B-7181 Arquennes, rue du Bon Conseil, 37.

- Monsieur Philippe, Robert, Ghislain Boudart, Expert-Comptable, demeurant à B-1150 Woluwe-St-Pierre, 10, Avenue Vandermeersch.

Est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- La S.à r.l. MICHEL DELHOVE & CO, 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach, représentée par Monsieur Michel Delhove, Reviseur d'Entreprises.

Les lettres d'acceptation de ces mandats sont jointes au présent procès-verbal.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82769/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

CEFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.160.

—
Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2001

La ratification de la modification de l'affectation du résultat au 30 novembre 1999, à savoir la constitution d'une réserve pour impôt sur la fortune importée est de: LUF 414.500,-.

Pour la société CEFAC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82935/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

VEGA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.004.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Madame Frie Van de Wouw et Monsieur Lex Benoy ainsi qu'au Commissaire aux Comptes COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privé, demeurant à B-6700 Arlon et Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, demeurant à F-57000 Metz ont été nommé administrateur.

Monsieur Lex Benoy a été nommé Commissaire aux Comptes.

Leur mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82757/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 38.760.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1996, 1997, 1998 et 1999.

Les mandats de

CARDALE OVERSEAS INC.

KELWOOD INVESTMENTS LTD.

TASWELL INVESTMENTS LTD.

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Le capital social a été converti en euros, conformément à la loi du 10 décembre 1998 avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le montant du capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82758/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ASPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 64.583.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 novembre 2001 que:

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82781/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

FORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 64.803.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 22 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van de Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Regina Rocha Melanda a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82762/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

FEVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C. Luxembourg B 75.559.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 2000.

Les mandats de

Mademoiselle Regina Rocha Melanda

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82763/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

S.I. KRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.445.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 11 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice au 31 décembre 2000.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82764/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

OLICONTROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 61.615.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 5 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Les mandats de

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Mademoiselle Regina Rocha Melanda

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82765/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

ABEIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.760.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

Mademoiselle Candice De Boni a été nommée administrateur en remplacement de Madame Frie Van de Wouw. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Les mandats de

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

Monsieur Giorgio Alfieri

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82766/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.138.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en Euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; que le capital social a été augmenté; et que toutes références au capital autorisé a été supprimée.

En conséquence, le capital social souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82779/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.970.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(82771/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

IJOINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.127.

—
Le bilan abrégé au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(82772/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.704.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON CONSULT S.A.

Signature

(82776/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.777.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2001

Messieurs Benoît Blondiau, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus administrateurs pour une nouvelle période de six ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu administrateur pour une période de six ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société

EAGLE ENERGY GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82905/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.777.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EAGLE ENERGY GROUP S.A.

Signature

(82917/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.528.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2001

«Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration confère à Monsieur Rodolphe de Changy un pouvoir de signature de type B:

En conséquence, la société sera valablement engagée par les signatures suivantes:

Les porteurs de la signature A sont les personnes suivantes:

Monsieur Fernand de Jamblinne	Président
Michel Goreux	Administrateur-délégué
Monsieur Paul Hornick	Directeur-adjoint
Madame Viviane Glavic	Administrateur
Monsieur Jean-François Leidner	Administrateur
Monsieur Geert de Bruyne	Administrateur
Monsieur Arnaud van Doosselaere	Administrateur
Monsieur Robert Reckinger	Administrateur
Monsieur Alain Philippson	Administrateur

Les porteurs de la signature de type B sont les personnes suivantes:

Rodolphe de Changy	Gestionnaire
Christine Glavic	Assistant de gestion
Chantal Christen	Assistant de gestion

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

F. de Jamblinne / M. Goreux

Président du Conseil d'Administration / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82809/034/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.528.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2001

«Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de donner décharge à ARTHUR ANDERSEN pour l'exercice de son mandat de Réviseur au cours de l'exercice social écoulé et de le nommer pour un nouvel exercice.»

BEARBULL (LUXEMBOURG) S.A.

Pour extrait conforme

F. de Jamblinne / M. Goreux

Président du Conseil d'Administration / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82810/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2001.
